



-3934-

**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 17 février 2021 à 16 h 00.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique. La séance est également diffusée directement sur le Facebook de la Ville :

**Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.  
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 16 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue - Choix d'une option et rescision de la résolution R-210209-15;
4. Émission de permis de construction et de rénovation - Rescision de la résolution R-210209-31;
5. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue - Choix d'une option et rescision de la résolution R-210209-35  
R-210217-44**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adoptée, le 9 février 2021, la résolution R-210209-35 autorisant le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports du Québec pour le projet de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les options présentées, dans le rapport de la firme Tétra Tech, ont des prix différents;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de préciser le coût estimé du projet afin de compléter la demande de financement;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la résolution R-210209-35 soit rescindée, en y ajoutant :



- QUE la Ville choisit l'option numéro 6 du rapport de Tetra Tech, au coût estimé de 435 000 \$, plus taxes applicables;
- QUE cet ajout soit la seule modification à la résolution R-210209-35.

**Émission de permis de construction et de rénovation - Rescision de la résolution R-210209-31**

**R-210217-45**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 9 février 2021, une résolution mandatant Mme Gina Foster à titre de fonctionnaire désignée remplaçante dans le cadre des fonctions concernant l'émission des permis de construction et de rénovation et de l'autoriser à signer tout document nécessaire lors d'absence de M. Daniel Charette, technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de nommer un remplaçant sur une base plus régulière et plus fréquente, le tout dans un objectif de maintien des services à la population, et ce, durant de l'absence du titulaire normal;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE M. Sarto Simard soit également mandaté à titre de fonctionnaire désigné remplaçant dans le cadre des fonctions concernant l'émission des permis de construction et de rénovation et de l'autoriser à signer tout document nécessaire, et ce, jusqu'au 31 mai 2021;
- QUE M. Richard Duguay, directeur général soit autorisé à négocier toute condition concernant ce mandat, mais non limitativement, les conditions négociées avec la municipalité de Les Escoumins, les déplacements, les autres frais, la fréquence de la présence à la Ville et la durée du mandat;
- QUE ces ajouts sont les seules modifications à la résolution.

**Période de questions**

Aucune question.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 14 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.